

# POUR UN FINANCEMENT DURABLE DE L'APPRENTISSAGE

## LES PROPOSITIONS DE CONSENSUS DE 6 ACTEURS MAJEURS DE L'APPRENTISSAGE

### NOTICE

- Ce document synthétise les travaux réalisés fin 2023 et début 2024 pour contribuer à la recherche de solutions permettant un financement durable et maîtrisé de l'apprentissage.
- Il associe les parties prenantes suivantes : ANASUP, CGE, ENTREPRISES EDUCATIVES POUR L'EMPLOI, FNADIR, FNEP, SYNOFDES
- Les propositions formulées constituent des propositions de consensus et ne peuvent être tenues pour la position officielle de chacun des réseaux participants
- Les données utilisées sont issues des travaux de Bruno Coquet pour l'OFCE<sup>1</sup> et les données de France Compétences concernant les financements versés aux CFA.

### RAPPELS GÉNÉRAUX SUR L'APPRENTISSAGE EN 2023

#### 1. Le financement de l'apprentissage actuellement

Quelle que soit la formule de calcul suivie<sup>2</sup>, les données concernant le financement de l'apprentissage sont les suivantes :

un **financement public moyen**  
au titre des coûts pédagogiques  
de l'ordre de

**7 700 euros**

une **part de ce financement public**  
dans le financement public total de l'apprentissage

**inférieure à 40 %**

<sup>1</sup> Policy brief du 14 juin 2023 - <https://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/pbrief/2023/OFCEpbrief117.pdf>

<sup>2</sup> Voir annexe 1

Selon France Compétences, le coût unitaire moyen par apprenti (ensemble des charges des CFA/nombre moyen d'apprentis) est de



**9 967 euros en 2022**

Le **financement moyen de la formation d'un apprenti est inférieur au financement moyen de formation d'un élève ou étudiant**, quel que soit son niveau.

L'effort de financement de l'État, s'agissant des coûts pédagogiques, est donc moindre pour un apprenti que pour un élève ou étudiant

## **2. L'apprentissage : une voie éducative favorisant l'insertion**

La loi fixe deux objectifs conjoints à l'apprentissage qui est à la fois une voie éducative et une voie d'insertion professionnelle.

Il n'y a donc pas lieu à distinguer entre l'une et l'autre. Et de ce fait, rien ne justifie d'opposer :

- l'apprentissage dans le secondaire et l'apprentissage dans le supérieur ;
- l'apprentissage aux dispositifs sous statut étudiant dans le secondaire ou dans le supérieur ;
- la finalité d'éducation et celle d'insertion.

Il importe au contraire de **concilier** ces deux finalités en **favorisant** :



**l'orientation positive**  
vers l'apprentissage



**la spécificité de cette voie éducative**, basée sur l'alternance avec des accompagnements spécifiques et des parcours adaptés, comme le prévoient les 14 missions spécifiques dévolues par la loi aux CFA



la **possibilité pour des jeunes ayant débuté l'apprentissage dans le secondaire d'accéder par cette voie à l'enseignement supérieur** lorsqu'ils en ont la capacité et la volonté.

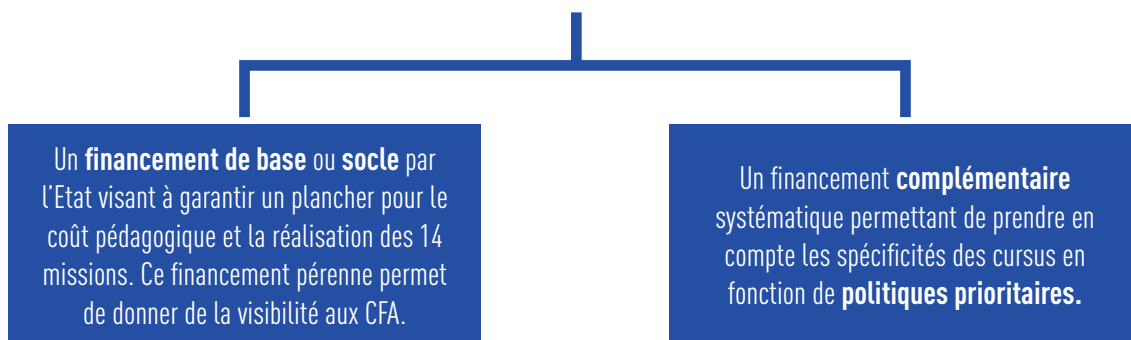
## PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF D'APPRENTISSAGE

### 1. Associer un financement pérenne de base et un financement complémentaire prenant en compte priorités et spécificités

Le financement des exonérations de charges, des primes à l'embauche et des aides aux familles est assuré intégralement par le budget de l'Etat et représente plus de 60 % du coût de l'apprentissage. Ces dépenses, par nature, relèvent de la **responsabilité de l'Etat et de sa politique en matière d'emploi**.

Le financement public des acteurs de la formation par apprentissage s'effectue aujourd'hui à travers des ressources multiples : taxe d'apprentissage, contribution à la formation professionnelle, budget de l'État, sans que chacune d'entre elles n'ait une affectation précise (fongibilité des ressources).

Nous proposons une **nouvelle distinction**, avec **deux étages** de financement :



**Le financement socle : un investissement au titre de la formation initiale**

Le financement socle se **baserait sur plancher minimum de**

**6 500 euros**

légèrement supérieur au coût moyen des contrats de professionnalisation compte tenu des exigences spécifiques à l'apprentissage (14 missions)

Nous proposons un plafond à

**12 500 euros**

dans une logique de **maîtrise des coûts** et de **pérennité** de l'apprentissage.

Le niveau du financement socle serait établi de différentes manières :

- **En se référant au coût moyen d'un élève ou étudiant** dans des filières comparables (par niveau)
- **En fixant un plancher par niveau** (sur la base du système des coûts d'amorçage)

Même si l'approche par niveau ne rend pas totalement compte de la réalité des coûts de l'apprentissage, il s'agit d'un système simple et éprouvé qui peut être utilisé pour le financement de base de la formation par apprentissage (les spécificités des cursus étant prises en compte dans les financements complémentaires).

Ce socle a vocation à être financé par les ressources budgétaires qui relèvent par nature du financement de formations initiales :

- la taxe d'apprentissage (y compris le solde : la liberté d'affectation des entreprises devrait inclure la possibilité de financer un CFA) ;
- le budget de l'Etat, l'apprentissage étant une voie d'éducation initiale.

### **Le financement complémentaire : la prise en compte des spécificités et priorités**

Au-delà de ce financement socle, **un financement complémentaire devra s'ajouter pour tenir compte des spécificités des cursus** selon les métiers préparés et des priorités liées au marché du travail.

En effet, les compléments actuels, apportés par les Conseils régionaux et les OPCO sont inégalement accessibles pour les CFA (en fonction de leur région ou des métiers préparés) et présentent des règles d'intervention extrêmement disparates tant dans les conditions de fond que de forme.

Nous proposons que ce complément soit décidé par **les branches professionnelles dans un cadre simplifié**.

Pour simplifier le système actuel d'intervention des branches, il est possible d'envisager :

- **de ne pas travailler au niveau de chaque certification, mais d'un bouquet de certifications** conduisant aux mêmes métiers/fonctions, ce qui pourrait permettre de passer de 5 000 valeurs à moins de 1 000 métiers/fonctions de référence
- **pour chaque métier de référence, ce sont les branches majoritairement utilisatrices** (effectifs d'apprentis dans la branche) qui fixeront le montant du complément.

Ce dispositif permettrait de passer d'un système de 5500 certifications sur 180 branches, à un système d'environ 1 000 métiers pour 5 à 10 branches majoritaires.

Ce système aurait le double mérite d'une plus grande lisibilité (réduction drastique du nombre de valeurs de référence) et une plus forte légitimité (poids relatif des branches basé sur le réel).

Les financements complémentaires pourraient prendre la forme :

- soit d'un NPEC effectif obligatoirement supérieur au financement socle ;
- soit de majorations ou bonifications.

Dans les deux cas, la décision est prise par les branches et le financement relève des contributions des entreprises à la formation professionnelle (dotation de France compétences).

De manière à réguler le dispositif, les critères sont prédéterminés à partir de paramètres influant particulièrement sur les coûts de formation : importance des consommables et des fluides dans la production des cursus ; nécessité de matériels spécifiques et récents ; localisation géographique ; difficultés de recrutement récurrentes ou lancement de cursus sur des métiers identifiés comme en forte tension ; cursus à faibles effectifs du fait de la nature des métiers ou de la localisation géographique ; etc.

Les branches disposant de ressources conventionnelles pourraient être autorisées à utiliser ces ressources pour des critères/priorités autres que ceux qui sont définis réglementairement. Ce qui créerait un troisième niveau de financement, facultatif, pour les branches qui ont une politique plus volontariste en matière d'apprentissage.

## 2. Instaurer une gouvernance multipartite représentative de l'écosystème apprentissage

La voie d'éducation par l'apprentissage est aujourd'hui une pièce majeure de notre système éducatif et un des meilleurs investissements d'avenir.

Or l'apprentissage associe de **multiples acteurs, sans qu'existe une instance qui permette d'assurer un pilotage et une mise en cohérence de l'action de ces acteurs**. France compétences ne peut jouer ce rôle spécifique, d'autant qu'elle est à la fois concernée par la régulation financière et la régulation des certifications.

Sur le modèle du GIP créé pour la VAE, nous proposons d'instaurer une instance de pilotage de l'apprentissage, composé de :



**10 ministères** sur  
le modèle du GIP VAE  
disposant de **50 %**  
**des voix**



**18 régions**



**8 organisations**  
**représentatives**  
des employeurs  
et des salariés  
**au niveau**  
**interprofessionnel**  
ainsi que les 3  
organisations  
multiprofessionnelles



**experts ou**  
**personnalités**  
**qualifiées**



collège **associant**  
des **représentants**  
des CFA et/ou  
**réseaux** de CFA.

Le budget du GIP apprentissage est financé par un **prélèvement sur les ressources collectées par France compétences**. Il peut être complété par des apports des membres du GIP selon les actions conduites.

Voici les actions qui pourraient être conduites par cette instance :

- **Mesurer l'impact de l'apprentissage** dans ses dimensions sociétales et environnementales, sa contribution à la compétitivité de la Nation et à l'équilibre des territoires
- **Dialoguer avec les branches professionnelles** et les autres acteurs du développement économique pour identifier les besoins des entreprises, les métiers en tension
- **Evaluer les politiques** déployées en matière d'apprentissage
- **Promouvoir l'apprentissage** et œuvrer à l'amélioration continue du système
- **Faire des propositions en matière de financement des contrats**
- **Suivre les pratiques de formation** par apprentissage et contribuer à l'amélioration de la qualité

**Cette instance ne se substitue pas à France compétences dans sa mission de régulation financière et d'observation des coûts.**

Elle a une dimension stratégique et contribue à la cohérence de l'action des différents acteurs. Sa création correspond à la volonté de faire de manière durable de l'apprentissage une voie éducative d'excellence.

Jean Philippe Audrain  
Président

Philippe Grassaud  
Président

Laurent Champaney  
Président

Patrick Roux  
Président

Philippe Genin  
Président

Frédéric Sauvage  
Président